Jargeau, le 4 février 2022

Monsieur le Président, Commission d'enquête publique

Projet de déviation RD921 Jargeau – Saint-Denis-de-l'Hôtel

Dans son dernier avis, la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire, tout en reconnaissant une véritable prise en compte des enjeux environnementaux par le Département sur cette opération, regrette que ce projet facilite et encourage l'usage des véhicules individuels et la circulation des poids lourds.

Fort de mon expérience d'élu local pendant 3 mandats et d'habitant de ce territoire depuis près d'une quarantaine d'années, favorable au projet, je voudrais apporter ici quelques réflexions personnelles.

- À propos de l'usage des véhicules individuels, celui-ci est malheureusement rendu nécessaire par l'absence de transport collectif réguliers dans l'est orléanais. Phénomène qui risque de se prolonger, depuis le « quasi » abandon du projet de ligne SNCF Orléans Châteauneuf-sur-Loire, avec le refus par l'État de signer en 2018 la déclaration d'utilité publique de ce projet, privant les habitants de l'est orléanais d'un moyen de transport collectif attendu depuis des dizaines d'années. Aggravation supplémentaire, l'ouverture prochaine d'un lycée à Châteauneuf risque également d'accroître le trafic dans ce secteur.
- J'ai parfois l'impression, que pour certains projets, les considérations économiques l'emportent sur les considérations environnementales. Pour exemple, le projet d'agrandissement de l'autoroute A10 au nord d'Orléans (situé à moins de 20 km à vol d'oiseau du projet de pont...) ne semble pas soulever de problèmes auprès des défenseurs de l'environnement. Certes, ce projet est majoritairement financé par le concessionnaire, mais il est aussi de nature à faciliter et encourager l'usage des véhicules individuels et la circulation des poids lourds, en raison notamment des nombreuses plates-formes logistiques à proximité. Plates-formes logistiques que l'on retrouve également le long de la tangentielle, avec comme corollaire des créations d'emplois qu'elles amènent, l'augmentation mécanique du flux des poids lourds.
- Enfin, à propos de « l'acharnement » mis par certaines associations de défense de l'environnement à combattre ce projet depuis de nombreuses années, au-delà des louables problématiques environnementales parfois soulevées par ces associations, je m'interroge aussi sur la présence et la défense des intérêts privés de quelques propriétaires influents dont certains vivent hors du territoire, et dont le patrimoine foncier est concerné par le projet.

Il serait tout de même regrettable de sacrifier la qualité de vie et la sécurité (*l'itinéraire poids lourds -1600 véhicules par jour-, passe devant le collège et les écoles de Jargeau ainsi que celle de Darvoy*) de près de 10 000 habitants au profit du patrimoine de quelques-uns.